

Complément d'avis n° 2017/04-04 relatif à l'accréditation de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENI Tarbes) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Objet

Prolongement de l'accréditation d'un an pour le diplôme d'Ingénieur de l'école nationale d'ingénieurs de Tarbes en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du prolongement d'un an de l'accréditation de la formation pour l'année universitaire 2020-2021.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 13 octobre 2020.

La présidente, Elisabeth CREPON